

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-37

**Objet : Cession d'une parcelle communale sise rue des Gentianes à Metz - Vallières.**

**Rapporteur: M. DAP,**

Monsieur et Madame DUN, propriétaires d'une maison située au 2 rue des Gentianes à Metz-Vallières, sise sur la parcelle cadastrée VB n° 1403, ont sollicité les services de la Ville de Metz pour acquérir la parcelle communale VB n° 1750, attenante à leur propriété.

L'acquisition de ce terrain est motivée par la nécessité de préserver une homogénéité visuelle. De plus, les consorts DUN entretiennent cette petite parcelle d'espaces verts de 15 m<sup>2</sup> depuis plus de 10 ans.

L'objectif de cette acquisition à moyen terme est l'aménagement d'une clôture.

Il est donc proposé de céder cette parcelle pour un prix de 600 €, selon l'évaluation du Service France Domaine.

La cession s'effectuerait hors champ de la TVA, conformément à l'article 256 du Code Général des Impôts.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord de Monsieur et Madame DUN,

**CONSIDERANT** que la parcelle ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **DE CEDER** à Monsieur et Madame DUN, 2 rue des Gentianes 57070 METZ, la parcelle cadastrée sous :

#### **BAN DE VALLIERES :**

Section VB n° 1750 – rue des Gentianes – 15 m<sup>2</sup>.

- **DE REALISER** cette cession, hors champ de la TVA, conformément à l'article 256 du Code Général des Impôts, moyennant le prix de 600 €, selon l'évaluation du service France Domaine.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Khalifé KHALIFÉ, Adjoint au Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220929-122453-DE-1-1  
N° de l'acte : 122453

-----  
Délibération rendue exécutoire le 4 octobre 2022  
après affichage et transmission au contrôle de légalité.  
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,

le 23/03/2022

**Direction départementale des Finances publiques de Moselle**  
Pôle d'évaluation domaniale  
1 rue François de Curel  
BP 41054  
57036 METZ Cedex 1  
téléphone : 03 87 52 96 64  
mél : ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE MAIRE DE METZ  
MAIRIE  
1 PLACE D'ARMES  
BP 21025  
57036 METZ CEDEX 01

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Jeannine Morelot-Faraguet  
téléphone : 03 87 52 96 72  
courriel : jeannine.morelot-faraguet  
@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf : 2022-57463-09367 VA

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

Désignation du bien : parcelle communale

Adresse du bien : rue des Gentianes- METZ

Valeur vénale : 600 € HT

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

**1 – SERVICE CONSULTANT**

commune de METZ  
affaire suivie par : Dimitri ANCEL

**2 – DATE**

de consultation : 04/02/2022  
de réception : 04/02/2022  
de dossier en état : 04/02/2022

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession aux consorts DUN qui souhaitent acquérir une parcelle communale située dans le prolongement de leur jardin entre la rue des gentianes et la rue du Saulnois. Ils entretiennent cette parcelle depuis une dizaine d'années afin d'avoir une homogénéité visuelle. Ils souhaitent par la suite aménager une clôture.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale : section VB parcelle n° 1750 pur une contenance de 15 m<sup>2</sup>.  
Description : espace naturel

## **5 – SITUATION JURIDIQUE**

-propriétaire :Ville de Metz  
-situation d'occupation: bien estimé à l'état libre

## **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

Le bien est situé en zone UIL du PLU de la Ville de Metz.

## **7 – DATE DE RÉFÉRENCE**

Non pertinent

## **8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale du bien est déterminée par la méthode par comparaison.  
Compte tenu du marché immobilier local, elle est estimée à 600 € HT.

## **9 – DURÉE DE VALIDITÉ**

La durée du présent avis est de un an.

## **10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des finances publiques  
et par délégation,  
L'Inspectrice des finances publiques

  
Jeannine MORELOT-FARAGUET

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pôle Urbanisme  
**Service Stratégie Foncière**

**Monsieur Aleksander DUN**

2, rue des Gentianes

**57070 METZ**

Affaire suivie par :  
Dimitri ANCEL  
03 87 55 50 25  
dancel@mairie-metz.fr

Metz, le 05 AVR. 2022

OBJET : Demande d'achat d'une parcelle communale sise rue des Gentianes à METZ-VALLIERES.

Monsieur,

Je vous informe que la Ville de Metz est susceptible de vous céder, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, une parcelle communale, adjacente à votre propriété et cadastrée sous :

**Ban de VALLIERES :**

Section VB n° 1750 – Rue des Gentianes – 15 m<sup>2</sup>,

Je vous propose de réaliser cette opération selon l'estimation du service France Domaine à savoir 600 € HT, les frais d'acte, droits et honoraires de notaire restant à votre charge.

Afin de permettre à mes services d'engager la procédure d'acquisition et de soumettre cette affaire à l'approbation du Conseil Municipal, je vous remercie de me faire savoir si vous acceptez de réaliser cette opération aux conditions précitées.

Le service Stratégie Foncière reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire  
Le Conseiller Délégué :

Laurent DAP

*Bon pour accord.  
N. Slavomir JUN*